

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2056

1^{er} octobre 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Administra S.à r.l. | 98682 | Naet S.A. | 98674 |
| Bantha S.A. | 98665 | Nahuko SA | 98676 |
| Cafco International S.A. | 98665 | Naya Luxco S.à r.l. | 98673 |
| CDP Capital - EuroMezz S.à r.l. | 98661 | New Access Luxembourg | 98675 |
| CDP EuroMEZZ S.à r.l. | 98661 | Nexis S.A. | 98675 |
| Euro Real Estate Holding S.à r.l. | 98679 | Norinat S. à r.l. | 98675 |
| Farina European Invest S.A. | 98675 | Northam CCPF Holding S.à r.l. | 98652 |
| Fluor Finance International B.V./S.à.r.l. ... | 98688 | Northam Property Funds Management S.à r.l. | 98674 |
| Frames Acquisition S.à r.l. | 98642 | Parc Belair S.à r.l. | 98684 |
| Gapy International Holding S.A. | 98648 | Patron Braunschweig Holdings S.à r.l. ... | 98655 |
| Grace Lodge Care Holdings S.à r.l. | 98654 | Patron ES Holdings II S.à r.l. | 98659 |
| Grace Lodge Care Investments S.à r.l. ... | 98658 | Patron Milan Properties S.à r.l. | 98656 |
| Jean Lazar Consulting S.A. | 98661 | Patron Project VIII S.à r.l. | 98654 |
| Landmark Holding S.A. | 98668 | Patron Project XIII Sàrl | 98658 |
| LUXSVB (Luxembourg Supervisory Board) S.à r.l. | 98661 | Patron Project XI Sàrl | 98656 |
| Lux Target Consulting S.à r.l. | 98660 | Patron Project X Sàrl | 98655 |
| Lys Immo S.A. | 98663 | Patron Project XVII S.à r.l. | 98659 |
| Mane Sàrl | 98649 | P.F. Retail | 98677 |
| Marcory S.A. | 98664 | P.F. Retail Holdings BZ | 98676 |
| Maretex S.A. | 98651 | Phileos S.à r.l. | 98678 |
| Mars Propco 1 S.à r.l. | 98663 | Photo Design Team Sàrl | 98677 |
| Massy S.A. | 98664 | Poculum S.A. | 98678 |
| McD Europe Franchising S.à r.l. | 98663 | Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch/ Alzette s. à r.l. | 98678 |
| Medacta S.A. | 98667 | Polar Windows S.à r.l. | 98677 |
| Medacta S.A. | 98665 | Presidential Holdings Ferdinand II | 98677 |
| Media Properties S.à r.l. | 98664 | Real Development SA | 98679 |
| MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l. | 98674 | Real-IT S.à r.l. | 98679 |
| Micrologics S.A. | 98667 | Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à.r.l. | 98664 |
| Miscro S.A. | 98667 | Rheinsheim SA | 98679 |
| Mont Blanc Leveraged Fund | 98667 | Richter & Ranieri & Co S.A. | 98668 |
| Morgan K.I.B. S.A. | 98667 | Titan Investments | 98676 |
| Morrison Express Luxembourg GmbH ... | 98668 | Wasteholdco 1 S.à r.l. | 98685 |
| Moselle Clo S.A. | 98673 | XB Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. | 98678 |

Frames Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.927.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Frames Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies register,

here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 28, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “Frames Acquisition S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated. A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the thirty-one thousand (31.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

| Subscriber | Shares | Payment |
|--|--------|---------------|
| Frames Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed | 31.000 | EUR 31.000,00 |
| Total | 31.000 | EUR 31.000,00 |

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Frames Management S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Mlle Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Frames Acquisition S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente et une mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement.

Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et une mille (31.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

| Souscripteur | Parts sociales | Libération |
|---|-------------------|---------------|
| Frames Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précité | 31.000 | EUR 31.000,00 |
| Total | 31.000 | EUR 31.000,00 |

Le montant de trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mme. Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme. Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GUZU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 août 2010. Relation: lac/2010/34217. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010111576/351.

(100126544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Gapy International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.574.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille dix, le seize juin à 16.00 heures

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding en liquidation "GAPY INTERNATIONAL HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 79, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77.574, constituée suivant acte reçu le 11 août 2000, publié au Mémorial C numéro 97 du 8 février 2001.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu en date du 16 juin 2010, comprenant nomination de Monsieur Valts VIGANTS, demeurant à Brivibas street 40-16, Riga, LV1050 Latvia (Lettonie), en tant que liquidateur; Madame Anda LATVIJAS, demeurant à Brivibas street 40-16, Riga, LV1050 Latvia (Lettonie), a été nommée commissaire à la liquidation.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Frédéric NOEL, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rapport de la commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et à la commissaire à la liquidation.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de la commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport de la commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution:

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et à la commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Noel, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010111602/59.

(100126258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Mane Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8224 Mamer, 7, rue de Dublin.

R.C.S. Luxembourg B 154.906.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Madame EWERT Christiane, commerçante, demeurant à L-8224 Mamer, 7 rue de Dublin.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MANE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mamer.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de salons de coiffure, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir en son nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les parts ont été intégralement souscrites par Christiane EWERT, préqualifiée.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents (700,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-8224 Mamer, 7, rue de Dublin.

2) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Est nommée gérante technique, pour une durée illimitée, Madame MULLER Colette, coiffeuse, demeurant à L-4412 Belvaux, rue des Alliés.

- Est nommée gérante administrative, pour une durée illimitée, Madame EWERT Christiane, demeurant à L-8224 Mamer, 7, rue de Dublin.

La société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, la comparante déclare être la bénéficiaire réelle des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: EWERT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 10 août 2010. REM 2010/1095. Reçu soixante-quinze (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 août 2010.

*

Référence de publication: 2010111658/66.

(100126114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Maretex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 76.580.

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MARETEX S.A.» avec siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir, constituée suivant acte notarié en date du 7 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 797 du 31 octobre 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1162 du 8 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Jeanne KIEFFER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de un million cent soixante-cinq mille cinq cents euros (1.165.500.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de un million deux cent quinze mille cinq cents euros (1.215.500.- EUR) à cinquante mille euros (50.000.-EUR), sans annulation d'actions, par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

3. Réduction de la réserve légale de la société à concurrence de cent seize mille cinq cent cinquante euros (116.550.- EUR) pour la ramener de son montant actuel de cent vingt-et-un mille cinq cent cinquante euros (121.550.- EUR) à cinq mille euros (5.000.-EUR), par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital à concurrence d'un montant de un million cent soixante-cinq mille cinq cents euros (1.165.500.-EUR) pour le ramener de son montant actuel de un million deux cent quinze mille cinq cents euros (1.215.500.- EUR) à cinquante mille euros (50.000.-EUR), sans annulation d'actions, par remboursement de la somme de un million cent soixante-cinq mille cinq cents euros (1.165.500.- EUR) aux actionnaires de la société au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR) représenté par mille sept cents (1.700) actions sans désignation de valeur nominale."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale de la société à concurrence de cent seize mille cinq cent cinquante euros (116.550 EUR) pour la ramener de son montant actuel de cent vingt-et-un mille cinq cent cinquante

euros (121.550.- EUR) à cinq mille euros (5.000 EUR) par remboursement de cette somme de cent seize mille cinq cent cinquante euros (116.550 EUR) aux actionnaires de la société au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

Preuve de l'existence de la réserve légale a été ramenée au notaire soussigné sur base du bilan de la société datée du 31 mai 2010, lequel restera annexé aux présentes.

Lesdits remboursements (capital et réserve légale) ne pourront se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, M.-J. KIEFFER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32538. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111659/76.

(100126501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Northam CCPF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.736.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Northam Fund Management Limited", incorporated and organised under the laws of Canada with registered office at Suite 909, 2 Carlton Street, Toronto, Ontario, Canada M5B 1J3 25, here represented by Mr Jean-Michel Bonzom, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 19 July 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Northam CCPF Holding S.à r.l.", a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 67, rue Ermesinde, L1469 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 153.736 and incorporated pursuant to a deed dated 8 June 2010 drawn up by the Luxembourg notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem and not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital, hereby takes the following resolution in accordance with the provisions of article 13.1 of the articles of incorporation of the Company and of article 200-2 of the 1915 Law:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and hence amend article 3 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" 3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to hold interests and participations in:

3.1.1 Luxembourg or foreign entities the sole object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and/or dispose of real estate ("Real Estate Companies"); and/or

3.1.2 Luxembourg or foreign entities the sole object of which is, according to their articles or constitutional documents, to hold interests and participations in Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may perform all operations and all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, by including, but not limited to, granting of loans to companies within the meaning of 0 above, in which it has a direct or indirect interest and by encumbering its assets and assigning and pledging claims from legal relationships relating to its assets as security for loans taken up by the Company, it being understood that (i) as long as the Company is a direct

or indirect subsidiary of Northam Property Funds Management S.à r.l. acting on behalf of Northam Property Funds FCP-FIS - Northam Canadian Commercial Property Fund, the Company will only enter into such transactions which do not result in a breach of the management regulations applicable to Northam Property Funds FCP-FIS - Northam Canadian Commercial Property Fund and (ii) the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand Duché de Luxembourg

A COMPARU:

«Northam Fund Management Limited», constituée et régie par la loi canadienne et ayant son siège social au 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada, ici représentée par Mr Jean-Michel Bonzom, juriste, ayant sa résidence au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 19 juillet 2010. Cette procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera jointe au présent acte pour être soumise aux autorités d'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de «Northam CCPF Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.736 et constituée en vertu d'un acte en date du 8 juin 2010 établi par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire luxembourgeois ayant sa résidence à Sanem, et pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La comparante, représentant l'ensemble du capital social, prend par la présente la résolution suivante en conformité aux dispositions de l'article 13.1 des statuts de la Société et de l'article 200-2 de la Loi de 1915:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique a résolu de modifier l'objet social de la Société et conséquemment de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

" 3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est de détenir des intérêts et participations dans

3.1.1 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont le seul objet et le but est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, d'acquérir, détenir, gérer, développer, louer et/ou disposer de biens immobiliers ("Sociétés Immobilières"); et/ou

3.1.2 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont le seul objet est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, de détenir des intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières.

3.2 Pour satisfaire l'objet de la Société, la Société peut réaliser toutes opérations et transactions nécessaires à la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement visant à accomplir son but, incluant, mais sans se limiter à, le fait d'accorder des prêts à des sociétés au sens du paragraphe 3.1 ci-dessus, dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, et en grevant ses actifs et en demandant l'attribution et le nantissement découlant des rapports légaux en vertu de ses actifs comme garantie des prêts consentis par la Société, étant entendu que (i) aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Northam Property Funds Management S.à r.l. agissant pour le compte de Northam Property Funds FCP-FIS – Northam Canadian Commercial Property Fund, la Société n'entrera uniquement que dans des transactions n'entraînant pas une violation du règlement de gestion applicable à Northam Property Funds FCP-FIS – Northam Canadian Commercial Property Fund et (ii) la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.M. BONZOM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9059. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010111662/92.

(100126534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

**Grace Lodge Care Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Project VIII S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.349.

In the year two thousand and ten, on the tenth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared

M Kamaljit SIDHU, private employee, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Patron Investments III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 123328),

being the sole member of Patron Project VIII SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 215 of February 2, 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Modification of the registered name of the company into "Grace Lodge Care Holdings S.à r.l." After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Project VIII SARL to Grace Lodge Care Holdings S.à r.l and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Grace Lodge Care Holdings S.à r.l.".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Mademoiselle Kamaljit SIDHU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Project VIII SARL (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 215 du 2 février 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en "Grace Lodge Care Holdings S.à r.l.". Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Project VIII SARL en "Grace Lodge Care Holdings S.à r.l" et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Grace Lodge Care Holdings S. à r.l.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Sidhu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. LAC/2010/36047. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111675/69.

(100126392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

**Patron Braunschweig Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Project X Sarl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.613.

In the year two thousand and nine, on the tenth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Ms. Kamaljit SIDHU, private employee, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Patron Investments III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 123328),

being the sole member of Patron Project X SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on April 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1135 of June 1, 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
 - Modification of the registered name of the company into "Patron Braunschweig Holdings S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Project X SARL to Patron Braunschweig Holdings S.à r.l and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Braunschweig Holdings S.à r.l."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Mademoiselle Kamaljit SIDHU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Project X SARL (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1135 du 1^{er} juin 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en "Patron Braunschweig Holdings S.à r.l".

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Project X SARL en "Patron Braunschweig Holdings S.à r.l" et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Braunschweig Holdings S. à r.l.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connued du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Sidhu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. LAC/2010/36048. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111676/70.

(100126394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Patron Milan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Patron Project XI Sàrl).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.614.

In the year two thousand and ten, on the tenth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Ms. Kamaljit SIDHU, private employee, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Patron Investments III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 123328),

being the sole member of Patron Project XI SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX,

notary residing in Luxembourg, on April 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1143 of June 1, 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Modification of the registered name of the company into "Patron Milan Properties S.à r.l." After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Project XI SARL to Patron Milan Properties S.à r.l and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

"Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Milan Properties S.à r.l.".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Mademoiselle Kamaljit SIDHU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Project XI SARL (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1143 du 1^{er} juin 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en " Patron Milan Properties S.à r.l".

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Project XI SARL en "Patron Milan Properties S.à r.l" et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Milan Properties S. à r.l.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Sidhu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. LAC/2010/36049. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111677/69.

(100126430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

**Grace Lodge Care Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Project XIII Sarl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.615.

In the year two thousand and ten, on the tenth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Ms. Kamaljit SIDHU, private employee, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Patron Investments III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 123328),

being the sole member of Patron Project XIII SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on April 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1141 of June 1, 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
- Modification of the registered name of the company into "Grace Lodge Care Investments S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Project XIII SARL to Grace Lodge Care Investments S.à r.l and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Grace Lodge Care Investments S.à r.l."."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Mademoiselle Kamaljit SIDHU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Project XIII SARL (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1141 du 1^{er} juin 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en " Grace Lodge Care Investments S.à r.l."

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Project XIII SARL en " Grace Lodge Care Investments S.à r.l" et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Grace Lodge Care Investments S. à r.l.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Sidhu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. LAC/2010/36050. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111678/70.

(100126453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

**Patron ES Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Project XVII S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.170.

In the year two thousand and ten, on the tenth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Ms. Kamaljit SIDHU, private employee, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Patron Investments III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 123328),

being the sole member of Patron Project XVII SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 6, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
 - Modification of the registered name of the company into "Patron ES Holdings II S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Project XVII SARL to Patron ES Holdings II S.à r.l and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron ES Holdings II S.à r.l.".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing preson signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Mademoiselle Kamaljit SIDHU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Project XVII SARL (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 avril 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en " Patron ES Holdings II S.à r.l".

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Project XVII SARL en "Patron ES Holdings II S.à r.l" et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron ES Holdings II S. à r.l.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Sidhu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. LAC/2010/36051. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111679/67.

(100126464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Lux Target Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 21, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 38.633.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010110377/15.

(100124312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Jean Lazar Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 142.598.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée a décidé de démissionner

Monsieur Jean LAZAR, industriel, demeurant professionnellement au
29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg. comme Administrateur et Administrateur - Délégué avec effet le
16 Août 2010

L'Assemblée a décidé de nommer

Monsieur Alexander Claessens, demeurant professionnellement au
29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg. comme Administrateur avec effet le
16 Août 2010

L'Assemblée a décidé de nommer

Monsieur Mickael Mack, entrepreneur, Né le 03 06 1971 à Briey (F) demeurant professionnellement au
29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg. comme Administrateur avec effet le
16 Août 2010

L'Assemblée a décidé de nommer

Monsieur Arnaud Drumetz, entrepreneur, Né le 14 05 1961 à Varsovie (P) demeurant professionnellement au
29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg. comme Administrateur avec effet le
16 Août 2010

Fait à Luxembourg le 16 Août 2010.

Par procuration

Monsieur Claessens

Référence de publication: 2010111629/27.

(100126423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

LUXSVB (Luxembourg Supervisory Board) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5713 Aspelt, 15, Op der Sank.

R.C.S. Luxembourg B 101.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010110378/11.

(100124187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

**CDP Capital - EuroMezz S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. CDP EuroMEZZ S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.263.

In the year two thousand ten, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CAISSE DE DEPOT ET PLACEMENT DU QUEBEC, a Company having its principal place of business at 1000, Place Jean-Paul Riopelle, H2Z 2B3 Montréal (Québec),

hereby represented by Mrs Nathalie CHEVALIER, private employee, residing professionally in 46/A Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 7, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of CDP Capital - EuroMezz S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated under the name "CDP EuroMezz S.à r.l." by deed of the undersigned notary residing then in Hesperange on May 10, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1136 of December 10, 2001. The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary residing then in Hesperange on 17 April 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1087 of July 16, 2002;

- that the sole shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend the last paragraph of article 12 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"Art. 12. Last paragraph. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented of at least one vote of each class of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participations in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CAISSE DE DEPOT ET PLACEMENT DU QUEBEC, une société dont le principal établissement est situé 1000, Place Jean-Paul Riopelle, H2Z 2B3 Montréal (Québec),

ici représentée par Madame Nathalie CHEVALIER, employée privée, demeurant professionnellement au 46/A Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société CDP Capital - EuroMezz S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination de «CDP EuroMezz S.à r.l.» suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1136 du 10 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 17 avril 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1087 du 16 juillet 2002.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier le dernier alinéa de l'article 12 des statuts comme suit:

"Art. 12. Dernier alinéa. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés composée au moins par une voix de chaque catégorie de gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N.CHEVALIER, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33488. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010111540/97.

(100126427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Lys Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110379/10.

(100124520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Mars Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.291.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110380/10.

(100124392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

McD Europe Franchising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 792.815,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 22.841.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McD Europe Franchising S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010110381/13.

(100124100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 97.220.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés

Tous les associés étant présents:

Les associés:

- acceptent la démission de Monsieur DA SILVA FERNANDO domicilié à L-4778 Pétange, 55, rue Léonard Schroeder, de sa fonction de Gérant Technique de la société RESTAURANT-PIZZERIA B.M.P SARL,

- résilient le mandat de Monsieur LOCOROTONDO Luca, domicilié à L-4380 Ehlerange, 159, route d'Esch de sa fonction de Gérant administratif,

- nomment Monsieur LOCOROTONDO Luca, domicilié à L-43 80 Ehlerange, 159, route d'Esch en qualité de Gérant unique, et la société est valablement engagée en toutes circonstances par sa signature individuelle,

à dater du 27 juillet 2010.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

RESTAURANT-PIZZERIA B.M.P SARL

LUCA LOCOROTONDO

Référence de publication: 2010110856/21.

(100123320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Media Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.261.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010110382/12.

(100124177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Marcory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.996.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCORY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010110384/11.

(100124104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Massy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.698.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4831 Rodange, le 31 mars 2010.

Monsieur Fays Eric

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010110385/12.

(100124669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Bantha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.371.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 juin 2010

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sarl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010110507/19.

(100125547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Medacta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.571.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et le rapport du Réviseur ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010110387/11.

(100124459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Cafco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 20.903.

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAFCO INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 20.903, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CAFCO EUROPE S.à.r.l, suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, en date du 13 octobre 1983, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 337 en date du 22 novembre 1983, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 avril 2008, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations, no 1384 du 5 juin 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Jeanne KIEFFER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de un million cinquante et un mille deux cents euros (1.051.200.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de un million deux cent cinquante et un mille deux cents euros (1.251.200.- EUR) à deux cent mille euros (200.000.-EUR), sans annulation d'actions, par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

2. Modification de l'article 3 des statuts.

3. Réduction de la réserve légale de la société à concurrence de cent et cinq mille cent vingt euros (105.120.- EUR) pour la ramener de son montant actuel de cent vingt-cinq mille cent vingt euros (125.120.-EUR) à vingt mille euros (20.000.-EUR), par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

4. Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital à concurrence d'un montant de un million cinquante et un mille deux cents euros (1.051.200.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de un million deux cent cinquante et un mille deux cents euros (1.251.200.-EUR) à deux cent mille euros (200.000.- EUR), sans annulation d'actions, par remboursement de la somme de un million cinquante et un mille deux cents euros (1.051.200.- EUR) aux actionnaires de la société au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

"Art. 3. The capital is fixed at two hundred thousand euros (200,000.- EUR) represented by three hundred sixtythree thousand two hundred (363,200) shares with no par value."

Version française

"Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000.- EUR) représenté par trois cent soixante trois mille deux cents (363.200) actions sans désignation de valeur nominale."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale de la société à concurrence de cent et cinq mille cent vingt euros (105.120.- EUR) pour la ramener de son montant actuel de cent vingt-cinq mille cent vingt euros (125.120.- EUR) à vingt mille euros (20.000.- EUR), par remboursement de ce montant de cent et cinq mille cent vingt euros (105.120.- EUR) aux actionnaires de la société au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

Preuve de l'existence de la réserve légale a été ramenée au notaire soussigné sur base du bilan de la société datée du 31 mai 2010, lequel restera annexé aux présentes.

Lesdits remboursements (capital et réserve légale) ne pourront se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, M.-J. KIEFFER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, Le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32541. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111538/76.

(100126500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Medacta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.571.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ainsi que le rapport du Réviseur y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010110388/11.

(100124461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Micrologics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 48.723.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 23 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010110390/10.

(100124640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Miscro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 67.276.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010110391/10.

(100124237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Mont Blanc Leveraged Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 100.447.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010110392/12.

(100124548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Morgan K.I.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 54.403.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010110393/10.

(100124239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Landmark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.693.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 6 août 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. M. Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LANDMARK HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010111643/22.

(100126555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Morrison Express Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 43.858.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010110394/14.

(100124146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Richter & Ranieri & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.919.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Stefan RICHTER, cadre dirigeant de société commerciale, né à Paris (France), le 2 mai 1961, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, Avenue de l'Uruguay 25 (Belgique), et

2) Monsieur Marco RANIERI, cadre de société commerciale, né à Charleroi (Belgique), le 1^{er} septembre 1965, demeurant professionnellement à B-1170 Watermael-Boistfort, 130, Chaussée de Boistfort (Belgique).

ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Richter & Ranieri & Co S.A." (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet de rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois ou tout autre fonds d'investissement, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion. La Société peut prendre toute mesure et exécuter toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraire, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte de constitution du 10 août 2010 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée par le conseil d'administration et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à tenir compte de l'augmentation intervenue. Il incombe au conseil d'administration ou à toute personne mandatée à ces fins de faire constater cette modification par un acte notarié.

Le capital social et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^e mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute personne à qui des pouvoirs de signatures seront donnés par le conseil d'administration.

Lorsque la Société dispose d'un administrateur unique, ce dernier engagera valablement la Société par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.
- 3) Exceptionnellement le premier président et premier délégué du conseil d'administration pourront être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1) Monsieur Stefan RICHTER, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions, | 1.550 |
| 2) Monsieur Marco RANIERI, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions, | 1.550 |
| Total: trois mille cent actions, | 3.100 |

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est fixé à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont nommés membres du conseil d'administration:
 - Monsieur Stefan RICHTER, cadre dirigeant de société commerciale, né à Paris (France), le 2 mai 1961, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, Avenue de l'Uruguay 25 (Belgique);
 - Monsieur Marco RANIERI, cadre de société commerciale, né à Charleroi (Belgique), le 1^{er} septembre 1965, demeurant professionnellement à B-1170 Watermael-Boistfort, 130, Chaussée de Boistfort (Belgique);
 - Monsieur Pierre LALOYLAUX, conseil économique, né à Bruxelles (Belgique), le 29 mai 1962, demeurant B-6700 Arlon, 15, Val Vert (Belgique).
4. La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80574, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

5. La société "Paddock Fund Administration S.A.", en abrégé "PFA", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, est désignée comme Administration Centrale de la Société, principalement en charge de la tenue de la comptabilité de la Société.

6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme:

Monsieur Stefan RICHTER, préqualifié, comme:

- président du conseil d'administration, et
- administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société;
- Monsieur Marco RANIERI, préqualifié, comme:
- Vice-Président du conseil d'administration, et
- administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société.

7. Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes se termineront avec l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. LAC/2010/35914. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111695/256.

(100126397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Moselle Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.541.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2010110395/13.

(100124366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Naya Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 146.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2010.

Naya Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010110396/12.

(100124120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.530.

—
Extrait des résolutions des associés du 11 août 2010

Il résulte desdites résolutions que:

1. Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme ayant son siège social au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 37974 ("LCC") a été nommé comme gérant indépendant pour une durée indéterminée en remplacement de BlackDog S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25 rue du Schlammetée, L - 5770 Weiler la Tour et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 121793 ("BlackDog") avec effet au 11 août 2010;

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Luxembourg Corporation Company S.A.

- Joanne Fitzgerald

- Terence Garcia

- Christiaan Brett Straatemeier

- John Russell Saunders

2. Suite à la cession de l'unique part sociale détenu par BlackDog dans la Société à LCC en date du 11 août 2010, BlackDog a vendu l'unique part sociale détenue dans la Société à LCC, l'assemblée a décidé d'accepter le nouvel associé, LCC, et d'approuver et d'enregistrer la cession de l'unique part sociale dans le registre des associés de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 11 août 2010.

Terence Garcia / Joanne Fitzgerald

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2010112722/29.

(100126428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Northam Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 140.838.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010110397/11.

(100124129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Naet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.518.

—
Rectificatif du dépôt du 22 décembre 2009 (N. L090196783)

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAET S.A.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2010110398/13.

(100124124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

New Access Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110399/10.

(100124632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Farina European Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.647.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Monsieur Léon Seutin, Mechelbaan 107, B-2580 Beerzel

Madame Martine Seutin, Liersesteenweg 203, B-2220 Heist-op-den-Berg

Madame Anne Seutin, Appelmanstraat 5, B-2018 Antwerpen

Madame Ines Seutin, Hoge Heide 3, B-2223 Schriek

Monsieur Stéphane Seutin, Neerloop 12, B-2500 Lier

Monsieur Philippe Seutin, Melkhouwenstraat 18, B-2222 Itegem

- Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

A. SEUTIN / P. SEUTIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010110884/20.

(100124240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Nexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 78.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Felix Laplume

Administrateur

Référence de publication: 2010110400/11.

(100124432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Norinat S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 61, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 106.258.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110401/10.

(100124197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

P.F. Retail Holdings BZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 134.693.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010110402/11.

(100124438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Titan Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 270.720,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 123.670.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 11 août 2010 l'associé de la Société a:

- constaté la démission de Monsieur Robert Lewin en tant que gérant de la Société avec effet au 15 août 2010;
 - nommé Monsieur Terence Gallagher en tant que gérant de la Société avec effet au 16 août 2010;
- de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

| | |
|---|--------|
| William Janetschek Jr., né le 28 Août 1961 à New York aux USA, gérant, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, NY 10019 New York, États-Unis d'Amérique | Gérant |
| Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg | Gérant |
| Terence Gallagher, né le 15 octobre 1964 à New York aux USA, gérant, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, NY 10019 New York, États-Unis d'Amérique | Gérant |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signatures

Référence de publication: 2010111813/22.

(100125913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Nahuko SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.555.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire en date du 2 septembre 2009, de la société Nahuko S.A. que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

I. Prolongation du mandat des Administrateurs suivants à compter du 2 septembre 2009 pour une période de six ans:

Manacor (Luxembourg) S.A., enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098 et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Mutua (Luxembourg) S.A., enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B41471 et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Fides (Luxembourg) S.A., enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B41469 et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

II. Prolongation du mandat de l'Administrateur-délégué suivant à compter du 2 septembre 2009 pour une durée de six ans:

Manacor (Luxembourg) S.A., enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098 et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

II. Prolongation du mandat du commissaire au compte suivant à compter du 2 septembre 2009 pour une durée de six ans:

EURAUDIT S.à r.l., enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B42889 et dont le siège social se situe 16 Allée Marconi L-2120 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nahuko S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2010112770/29.

(100126714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

P.F. Retail, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 122.944.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010110403/11.

(100124410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Photo Design Team Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6777 Grevenmacher, 2, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 130.507.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2010110404/14.

(100124144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Polar Windows S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Signature

Référence de publication: 2010110405/12.

(100124110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Presidential Holdings Ferdinand II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 122.942.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010110406/11.

(100124437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Phileos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 105.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110407/10.

(100124586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

XB Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.856.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 1^{er} août 2010

En date du 1^{er} Août 2010, l'Associé Unique de XB Luxembourg Holdings 2 Sarl ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Sebastien Pauchot en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} Août 2010;
- De nommer Luxembourg Corporation Company SA, dont le siège social est à 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1^{er} Août 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant.
- De révoquer Monsieur Doeke van der Molen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} Août 2010;
- De nommer TCG Gestion SA, dont le siège social est à 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1^{er} Août 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant.

Luxembourg, le 05 Août 2010.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010110865/21.

(100123728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Poculum S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 68.028.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110408/10.

(100124218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch/Alzette s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette,
R.C.S. Luxembourg B 34.216.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2010110409/14.

(100124153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Rheinsheim SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 147.700.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010110414/15.

(100124310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Real Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 147.425.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010110415/15.

(100124311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Real-IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 10, Munnereferstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 131.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110416/10.

(100124590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Euro Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 152.824.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of August.

Bfore Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Wilhelm von Finck, businessman, born on 23 June 1960 in Düsseldorf, Germany, residing at Lüssirainstr. 3, CH-6300 Zug,

in its capacity as sole shareholder of Euro Real Estate Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 49, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.824 (the Company),

here represented by Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated July 31, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on April 27, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1286 dated June 21, 2010.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Wilhelm von Finck is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of two hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 237,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) by the issuance of nine thousand five hundred (9,500) shares, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the nine thousand five hundred (9,500) newly issued shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay up the shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred thirtyseven thousand five hundred euro (EUR 237,500.-).

The amount of two hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 237,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that, as a consequence of the preceding resolution, article 5.1 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-), represented by ten thousand (10,000) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company will maintain a special reserve account, whereby an amount or value contributed to this special reserve account shall constitute freely distributable reserves of the Company.

Estimated cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Declaration

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des vorherstehenden Textes

Im Jahre zweitausenzehn, am zehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Herr Wilhelm von Finck, Geschäftsmann, geboren am 23. Juni 1960 in Düsseldorf, Deutschland, wohnhaft in der Lüssirainstr. 3 in CH-6300 Zug,

in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter der Euro Real Estate Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 152.824 (die Gesellschaft),

hier vertreten durch Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 31. Jul 2010 erteilt wurde. Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 27. April 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1286 vom 21. Juni 2010.

Die erschienene Partei hat durch ihren oben genannten Bevollmächtigten den Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. Herr Wilhelm von Finck ist Alleingesellschafter der Gesellschaft (der Alleingesellschafter) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt derzeit zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), bestehend aus fünfhundert (500) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-);

III. Der Alleingesellschafter fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft um zweihundertsiebenunddreissigtausendfünfhundert Euro (EUR 237.500.-), vom derzeitigen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) auf zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000.-) zu erhöhen, indem neuntausendfünfhundert (9.500) weitere Geschäftsanteile, in registrierter Form, mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) ausgegeben werden, welche die selben Rechte wie die bereits ausgegebenen Geschäftsanteile inne haben.

Zeichnung und Zahlung

Hierauf erklärt der Alleingesellschafter die neuntausendfünfhundert (9.500) soeben ausgegebenen Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) zu zeichnen und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von zweihundertsiebenunddreissigtausendfünfhundert Euro (EUR 237.500.-).

Der Betrag von zweihundertsiebenunddreissigtausendfünfhundert Euro (EUR 237.500.-) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichneten Notar vor.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, dass als Konsequenz des obigen Beschlusses, Art. 5.1 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

„ Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000.-), bestehend aus zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-), in registrierter Form, die Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.“

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, dass die Gesellschaft eine spezielle Kapitalrücklage bilden soll, wobei ein Betrag oder Wert, welcher dieser speziellen Kapitalrücklage zugeführt wird, als Kapitalrücklage der Gesellschaft frei ausschüttbar sein soll.

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausendsiebenhundert Euro (EUR 1.700.-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte hat diese zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: M. Stadler-Tjan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. LAC/2010/36041. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112069/124.

(100126720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Administra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.934.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le dix août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Denis Gérard BRAUN, gérant de société, demeurant à F-57350 Stiring-Wendel, 26-B Rue Saint Hubert.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services administratifs et la gestion salariale. Elle pourra faire toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée, sauf le cas de dissolution anticipée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «ADMINISTRA S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales avec une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux ou partenaires sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les autres associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes et de gestion journalière conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Chaque année, la gérance doit dresser un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la société.

La gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Le bilan mentionne séparément l'actif immobilisé, l'actif réalisable et, au passif, les dettes de la société envers elle-même, les obligations, les dettes avec hypothèque ou gage et les dettes sans garantie réelle. Il spécifie au passif le montant des dettes au profit d'associés.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Denis Gérard BRAUN, prénommé.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Évaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée

Monsieur Denis Gérard BRAUN, gérant de société, demeurant à F-57350 Stiring-Wendel, 26-B Rue Saint Humbert.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1331 Luxembourg, 57, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BRAUN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 août 2010. Relation: ECH/2010/1164. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111969/102.

(100126646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Parc Belair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 113, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 34.508.

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. FINHOTEL SOPARFI société anonyme, avec siège social à L-2551 Luxembourg, 111, Avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.979, ici représentée par Monsieur Marcel GOERES, ingénieur, demeurant à L-2551 Luxembourg 111, Avenue du X Septembre.

2. FINHOTEL HOLDING société anonyme holding, avec siège social à L-2551 Luxembourg, 111, Avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.195, ici représentée par Monsieur Marcel GOERES, prénommé.

en vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 juin 2010.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seules associées de PARC BELAIR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 111, Avenue du X Septembre, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 34.508, constituée suivant acte notarié en date du 12 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 26 du 28 janvier 1991 (ci-après la "Société").

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte de leurs décisions comme suit:

Première résolution:

Les associés décident de convertir le capital social de LUF en EUR de sorte que le montant actuel du capital social de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-) est désormais converti en quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante-dix cents (EUR 49.578,70) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents neuf cent trente-cinq (EUR 24,78935).

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent vingt-et-un euros trente cents (EUR 421,30) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante-dix cents (EUR 49.578,70) à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sans création d'actions nouvelles et de modifier la valeur nominale des parts sociales de sorte que celles-ci aient une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Cette augmentation de capital est libérée par incorporation à due concurrence des résultats reportés de la société, dont l'existence est prouvée au notaire soussigné par la production d'une situation intermédiaire arrêtée au 31 mai 2010. Une copie de cette situation restera annexée aux présentes.

Les associés déclarent que les résultats reportés à l'augmentation de capital existent toujours à la date du 16 juin 2010.

Troisième résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par l'émission de dix-huit mille (18.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les dix-huit mille (18.000) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (17.991) parts sociales nouvelles souscrites par la société FINHOTEL SOPARFI, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de quatre cent quarante neuf mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 449.775,-);

- neuf (9) parts sociales nouvelles souscrites par la société FINHOTEL HOLDING, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-).

Toutes les dix-huit mille (18.000) parts sociales nouvelles sont intégralement libérés par conversion partielle et jusqu'à due concurrence d'une créance que les associés ont chacun vis-à-vis de la société.

L'existence et la réalité de telles créances a été démontrée au notaire soussigné par une situation intermédiaire arrêtée au 31 mai 2010.

Quatrième résolution:

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt-mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. LAC/2010/27113. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010112776/69.

(100126725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Wasteholdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.842.596,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.364.

In the year two thousand and ten, on the second day of August,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MONTAGU III GMBH & CO KG, a partnership governed by the laws of Germany, with registered office at 28, Brienner Strasse, D-80333 Munich, Germany, registered with the Munich Register of Commerce and Companies under number HRA 86 263 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mr Graham HISLOP, accountant, residing in London, by virtue of a proxy given on 29 July 2010,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Wasteholdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-five euro (EUR 4,842,595.-), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 5 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 371 of 13 February 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.364 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 27 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2798 of 20 November 2008.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-five euro (EUR 4,842,595.-) to four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-six euro (EUR 4,842,596.-).

2 To issue one (1) new Class A3 share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new Class A3 share, with payment of a share premium in a total amount of six million two hundred fifty-three thousand three hundred three euro and thirty-nine cents (EUR 6,253,303.39) by the sole shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-five euro (EUR 4,842,595.-) to four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-six euro (EUR 4,842,596.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new Class A3 share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing Class A3 shares.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared MONTAGU III GMBH & CO KG, aforementioned (the "Subscriber").

The Subscriber, represented as above-mentioned, then declared to subscribe for the one (1) new Class A3 share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of six million two hundred fifty-three thousand three hundred three euro and thirty-nine cents (EUR 6,253,303.39) and to fully pay in cash for this new Class A3 share.

The amount of six million two hundred fifty-three thousand three hundred four euro and thirty-nine cents (EUR 6,253,304.39) based on a Pounds sterling equivalent of five million two hundred twenty thousand eight hundred eighty-three Pounds sterling and eighty-four pence (GBP 5,220,883.84) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new Class A3 share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 5. Capital. The Company's share capital is set at four million eight hundred forty two thousand five hundred ninety six Euro (EUR 4,842,596) represented by (i) four hundred eighty four thousand two hundred fifty nine (484,259) shares of class A1 (the "Class A1 Shares"), (ii) four hundred eighty four thousand two hundred fifty nine (484 259) shares of class A2 (the "Class A2 Shares"), (iii) four hundred eighty four thousand two hundred sixty (484 260) shares of class A3 (the "Class A3 Shares"), (iv) four hundred eighty four thousand two hundred fifty nine (484 259) shares of class A4 (the "Class A4 Shares"), (v) four hundred eighty four thousand two hundred fifty nine (484 259) shares of class A5 (the "Class A5 Shares"), (vi) four hundred eighty four thousand two hundred fifty nine (484 259) shares of class A6 (the "Class A6 Shares"), (vii) four hundred eighty four thousand two hundred fifty nine (484 259) shares of class A7 (the "Class A7 Shares"), (viii) four hundred eighty four thousand two hundred fifty nine (484 259) shares of class A8 (the "Class A8 Shares"), (ix) four hundred eighty four thousand two hundred fifty nine (484 259) shares of class A9 (the "Class A9 Shares"), and (x) four hundred eighty four thousand two hundred fifty nine (484 264) shares of class A10 (the "Class A10 Shares") each share having a par value of one euro (EUR 1)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand eight hundred euro (EUR 3,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux août,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MONTAGU III GMBH & CO KG, un partnership de droit allemand, ayant son siège social au 28, Brienner Strasse à D-80333 Munich, Allemagne, et enregistré auprès du registre de commerce de Munich sous le numéro HRA 86 263 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Monsieur Graham HISLOP, comptable, demeurant à Londres, aux termes d'une procuration donnée le 29 juillet 2010.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Wasteholdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant un capital social de quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze euro (EUR 4.842.595,-), ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 13 février 2008, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.364 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2798, en date du 20 novembre 2008.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 4.842.595,-) à quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 4.842.596,-).

2 Émission d'une part sociale nouvelle de catégorie A3 d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A3 existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale de catégorie A3, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent cinquante-trois mille trois cent trois euros et trente-neuf cents (EUR 6.253.303,39) par l'associé unique à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 4.842.595,-) à quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 4.842.596,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une part sociale nouvelle de catégorie A3 d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A3 existantes.

Souscription - Paiement

Est alors intervenue MONTAGU III GMBH & CO KG, comme indiqué ci-avant (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-avant, a ensuite déclaré souscrire une part sociale nouvelle de catégorie A3 d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent cinquante-trois mille trois cent trois euros et trente-neuf cents (EUR 6.253.303,39) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de six millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre euros et trente-neuf cents (EUR 6.253.304,39) pris sur la base d'un montant équivalent en Pounds sterling de cinq millions deux cent vingt mille huit cent quatre-vingt-trois Pounds sterling et quatre-vingt-quatre pence (GBP 5.220.883,84) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle de catégorie A3 conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions huit cent quarante deux mille cinq cent quatre-vingt seize euros (EUR 4.842.596,-) représenté par (i) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484.259) parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1"), (ii) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales ordinaires de Catégorie A2"), (iii) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent soixante (484 260) parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3"), (iv) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales ordinaires de Catégorie A4"), (v) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5"), (vi) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales ordinaires de Catégorie A6"), (vii) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A7 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7"), (viii) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A8 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8"), (ix) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A9 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9"), et (x) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent soixante quatre (484 264) parts sociales de catégorie A10 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10"), d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: G. Hislop, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 août 2010. Relation: RED/2010/1053. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010111742/173.

(100126178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Fluor Finance International B.V./S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.638.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2010

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 30 juin 2010 que:

- Madame Bérénice Kunnari, employée privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.

- Madame Julia Vogelweith, employée privé, demeurant 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire.

le 30 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010110609/18.

(100124790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.
